

La Composition Mixte dans la Société de Marie

(religieux laïcs et religieux clercs)

Document du 34^e Chapitre général, de 2012 (extrait)

Le

Conseil général a mené un long travail de réflexion, d'études et de préparation sur le thème de la composition mixte. Un symposium sur la question (4 - 8 décembre 2011) a approfondi et actualisé la compréhension de la composition mixte dans la Société de Marie. Il s'est centré plus particulièrement sur les aspects canoniques, sur les fondements historiques et théologiques et sur le conditionnement socio-culturel contemporain. À partir de là, il a analysé les conséquences qui devraient en découler pour la pastorale des vocations, la formation, les activités apostoliques, la vie communautaire et le gouvernement de la Société de Marie. Le document suivant, présenté par le conseil Général, a été approuvé par le Chapitre général.

Principes de base.

20 Nous devons commencer par réaffirmer les principes qui fondent notre composition mixte et en font une donnée marquante de notre vie et de notre mission dans l'Église et le monde, tels qu'ils se sont manifestés dans notre tradition et notre vie, et assurer leur survivance pour l'avenir.

- a) La composition mixte est un trait distinctif qui "vient de l'inspiration originale du Fondateur, de son histoire aussi et de sa tradition où frères et prêtres ont partagé une étroite vie de communauté" (CG 1986, 96).
- b) Il y a une seule vocation marianiste, commune à tous les membres de la Société de Marie : "C'est le même et unique Esprit qui se manifeste dans la diversité de dons et de ministères complémentaires" (RV, 12). Plus nous vivons fidèlement et pleinement le don notre vocation marianiste dans l'Église, plus féconde sera la mission d'insertion et d'universalité, qui nous caractérise.
- c) La Société de Marie voit dans la composition mixte un charisme précieux, ou plutôt, "un trésor pour toute l'Église" (CG 1986, 96). Elle constitue un élément important de l'ecclésiologie marianiste et, comme telle, elle exprime, au moins partiellement, notre mode de présence dans l'Église locale et universelle et notre fidélité. La composition mixte "cherche ainsi à donner une image fidèle de l'Église" (RV 13).

Raviver le feu

XXXIV^e Chapitre général - Société de Marie - 2012 113

d) Du fait que la composition mixte n'est pas qu'un outil d'organisation mais un élément important de notre spiritualité, elle compénètre et articule certaines données essentielles de notre identité corporative et spirituelle. La composition mixte façonne et soutient de façon très concrète et singulière des domaines importants de la vie, de la prière et de l'activité de la communauté marianiste. Nous pouvons souligner :

- la qualité de la foi vécue dans un contexte "d'unité dans la diversité" ;
- la place de Marie dans nos vies, comprise comme un facteur qui unifie, inspire

et façonne le concret de notre existence ;

- le vécu de la communauté, vie d'union dans le Christ en vue de ne faire "qu'un cœur et qu'une âme" (RV 9) ;
- l'universalité de notre mission en référence aux paroles de Marie à Cana "Faites tout ce qu'il vous dira" (RV 10).

e) La composition mixte confère un dynamisme apostolique tout à fait spécial à la mission de la Société de Marie et induit un mode propre de présence et d'action dans l'Église et le monde. Elle peut en particulier donner à nos efforts apostoliques un impact plus riche et plus vaste :

- en attirant une grande diversité de talents ;
- en favorisant une plus grande ouverture et une plus grande sensibilité aux réalités culturelles et sociales ;
- en offrant une gamme plus étoffée d'occasions apostoliques et de ministères ;
- en nous appelant à prendre mieux conscience de notre appartenance (inclusivité) et de notre complémentarité ;
- en mettant en relief le caractère prophétique de notre engagement dans le témoignage apostolique, le service et la formation.

Situation actuelle

21 Comme le signalait déjà le Chapitre général de 1986, beaucoup de choses ont changé au cours des dernières années, aussi bien dans l'Église que dans la Société de Marie. Ces changements ont une incidence certaine sur notre manière de vivre la composition mixte et pourraient la mettre en danger si nous ne sommes pas attentifs à leurs effets sur nous. Il suffit de signaler :

- a) La diminution du nombre de prêtres dans l'Église universelle, qui entraîne l'appel insistant des évêques à apporter notre collaboration à la pastorale paroissiale ;
- b) Une certaine tendance "cléricalisante" de la présence de l'Église dans la société, davantage préoccupée par les vocations sacerdotales que par la promotion du laïc, et finalement un manque d'intérêt pour la vocation et la mission des religieux laïcs en son sein ;

Raviver le feu

XXXIV° Chapitre général - Société de Marie - 2012 114

- c) L'ouverture toujours plus grande de la conscience de la mission du laïc et de sa participation à des tâches apostoliques auparavant réservées aux religieux, ce qui mène à s'interroger sur l'identité du religieux laïc ;
- d) Les difficultés notables pour comprendre l'identité et la fonction de la vie religieuse laïque dans certains contextes sociaux et culturels où l'on accorde au prêtre un prestige et un rang spécial par rapport au religieux ;

- e) La diminution des religieux laïcs dans la majorité des instituts et une décroissance importante du pourcentage des religieux laïcs par rapport aux religieux prêtres dans la Société de Marie ;
- f) La provenance souvent "lointaine" des candidats, qui, surtout dans les plus jeunes unités, viennent des contextes paroissiaux, sans rien connaître de la vie religieuse laïque, marianiste ou non, et sans contact direct préalable avec notre vie et notre mission.

Lignes d'action.

22 Pour répondre à cette situation et en partant des principes exposés plus haut, le Chapitre fixe les lignes d'action suivantes que toute la Société de Marie doit prendre en compte :

a) Dans la pastorale des vocations et la formation initiale

1. Les documents pour les vocations produits par les unités doivent présenter en même temps la vie et le ministère des religieux laïcs et des religieux prêtres marianistes. Il faut présenter le rôle des religieux qui se spécialisent dans les domaines scientifiques, éducatifs, sociaux culturels et technique comme partie intégrante du déroulement de notre vie religieuse marianiste.
2. Dans le discernement des vocations, il faut, dès le point de départ, dire aux personnes intéressées par la vie religieuse marianiste, surtout celles qui n'ont jamais eu de contact significatif avec nous et nos oeuvres, ce qu'est la composition mixte et leur en faire faire l'expérience pratique. La meilleure façon d'y parvenir est de leur montrer comment nous vivons et travaillons ensemble dans la communauté et la mission.
3. Les responsables de la pastorale des vocations et de la formation initiale doivent aider les candidats à discerner l'authenticité de leur appel à la vie religieuse marianiste. Parmi tous les points soumis au discernement, il faut donner une place importante à tout ce qui se rapporte au vécu de la

Raviver le feu

XXXIV° Chapitre général - Société de Marie - 2012 115

composition mixte. Le candidat est-il vraiment ouvert à la vie religieuse marianiste où religieux laïcs et religieux prêtres partagent la même vocation ? Est-il disposé à recevoir l'accompagnement et la formation, dans le choix et le déroulement de sa vocation (comme religieux laïc ou religieux prêtre) de la part des formateurs et des supérieurs qui en dernier ressort sont ceux qui auront à décider de son orientation personnelle à la vie religieuse laïque ou sacerdotale ?

4. L'Assistant général de Zèle organisera entre les Unités une procédure de réflexion pour améliorer les méthodes et la pédagogie utilisées pour promouvoir et discerner les vocations marianistes. Le *Guide de formation de la Société de Marie* est un bon point de départ pour le développement d'une série commune de "thèmes de rencontre", décrivant les caractéristiques de la

vocation religieuse marianiste, et en particulier le thème de la composition mixte.

5. Au cours de la formation initiale, dès le début du discernement et jusqu'à la profession définitive, il faut assurer un accompagnement assidu pour discerner l'orientation vers l'état laïc ou sacerdotal, en appliquant les critères et les processus indiqués dans le *Guide de formation*.
6. Dans la situation actuelle et par rapport à la composition mixte, il faut que la formation des religieux marianistes laïcs atteigne un niveau proportionnellement équivalent de celle des prêtres.
7. Les souhaits personnels de chaque religieux doivent toujours être étudiés en fonction du contexte du projet missionnaire, à court, moyen et long terme, de l'Unité à laquelle il appartient.
8. La ratification par le Supérieur général de l'admission aux vœux perpétuels comporte celle de l'orientation du religieux à la vie laïque ou sacerdotale, et tout changement postérieur d'orientation ne peut se faire qu'avec son approbation, et l'accord de son conseil. (GF 164) En ce qui concerne l'orientation des frères vers le sacerdoce, cette ratification ne préjuge pas de l'orientation définitive, qui doit encore être confirmée lors des admissions correspondantes au séminaire et aux ordinations successives.
9. La collaboration effective entre toutes les Unités de la Société de Marie est de la plus grande importance pour la formation aussi bien des religieux prêtres que des religieux laïcs. Nous demandons à l'Administration générale de continuer à favoriser cette interrelation.
10. La formation des religieux en ce qui concerne la composition mixte se

Raviver le feu

XXXIV^o Chapitre général - Société de Marie - 2012 116

révélera féconde, si, comme il se doit, les trois Offices qui caractérisent notre gouvernement y interviennent : celui de Zèle (cf. RV 7.18, f et h), d'Instruction (RV 7.19, a et b), de Travail (RV 7.20, c et d). Dans toutes les Unités, les trois Offices doivent donc développer leur collaboration et leur participation mutuelle dans les programmes et les actions de formation initiale et permanente. Tous les religieux, qu'ils soient orientés vers la vie sacerdotale ou laïque, doivent se former dans tous les domaines qui relèvent des trois offices, aussi bien théologiques que spirituels, culturels que profanes.

11. La Famille marianiste est le milieu charismatique dans lequel évolue la Société de Marie. Favoriser les relations et la collaboration avec les autres branches de la Famille, surtout avec les Communautés laïques marianistes, nous fait mieux comprendre notre identité de religieux et met au grand jour d'une façon particulière la richesse et la fécondité apostolique de la composition mixte.

b) Dans les activités apostoliques

1. Les conseils des Unités doivent promouvoir les projets de mission et d'oeuvre qui bénéficient de l'exercice de notre composition mixte. Elle enrichit notre vie et notre apostolat, grâce à la complémentarité et à la réciprocité des dons de chaque religieux. (cf. RV 73).
2. L'apostolat de la Société se développe avec la collaboration mutuelle des religieux laïcs et des religieux prêtres. Ces derniers "vivent le même engagement, d'abord en exerçant leur ministère auprès de leurs frères, et en se mettant avec eux au service du peuple de Dieu" (RV 13). À tous les niveaux de gouvernement on aura donc à coeur de promouvoir et de soutenir les oeuvres et les ministères qui favorisent la mission en commun des religieux laïcs et des religieux prêtres ; à titre d'exemple, les oeuvres qui entrent dans le domaine des relations entre foi et culture, de la formation technique ou professionnelle et du travail pour la justice et la paix, et parmi elles les oeuvres d'éducation qui méritent une attention particulière. (cf. RV 74; 5, 10).
3. Dans les Unités, on soutiendra et on accompagnera les religieux investis dans les tâches techniques, manuelles ou administratives, en particulier par le biais de l'Office de Travail. Pour pouvoir travailler de façon convenable, les religieux "destinés à des activités manuelles ou techniques doivent être bien formés dans leur spécialité, en même temps qu'instruits des questions sociales et économiques et de la doctrine de l'Église concernant le travail et la justice". (RV 6.15).

Raviver le feu

XXXIV^o Chapitre général - Société de Marie - 2012

117

4. Nous notons que l'apostolat paroissial représente un défi pour notre composition mixte. Les Chapitres généraux nous pressent de faire que les paroisses facilitent l'interaction des religieux laïcs et des religieux prêtres dans la mission paroissiale et la vie de la communauté marianiste. Nous devons évaluer la situation de la composition mixte dans les paroisses que nous dirigeons et tenir compte de cet élément de notre charisme quand arrive le moment d'en accepter de nouvelles. Chaque Unité examinera s'il convient de continuer à diriger les paroisses où il est difficile de mettre en pratique la composition mixte et le travail apostolique des religieux laïcs.

c) Dans la vie commune et le gouvernement

1. Il faudra veiller à ce que la composition mixte soit une réalité dans chaque communauté locale, et éviter qu'une communauté ne soit constituée que de religieux prêtres ou de religieux laïcs.

2. Il faudra veiller à ce que le gouvernement s'exerce à tous les niveaux, y compris au niveau local, par le biais des Trois offices. Il y a là un trait fondamental de notre style de vie ; il permet la participation de tous ; il développe dans notre vie communautaire et notre apostolat le sentiment que nous sommes complémentaires et que nous formons un tout.

3. Selon les orientations du CG de 1986 concernant les nouvelles fondations (cf. 49), nous redisons que pour implanter la vie marianiste de manière réussie, nous devons faire s'exprimer ses éléments essentiels de manière à les faire comprendre au nouvel environnement ambiant. Parmi ces éléments, il convient de prêter une attention particulière à la composition mixte. Cette attention doit se voir dans :
 - le soin de présenter de manière adéquate la vocation du religieux laïc ;
 - le recrutement, l'orientation et la formation aux divers ministères dans la Société de Marie ;
 - la préparation des religieux laïcs dans les champs de la culture, des sciences et du travail manuel et technique ;
 - l'orientation de la mission selon les indications données plus haut ;
 - l'accompagnement et l'intégration dans la mission commune des jeunes religieux prêtres.

23 Enfin, le Chapitre confirme le mode traditionnel de représentation des religieux laïcs et des religieux prêtres, à tous les niveaux, tel qu'il est exprimé dans les Livres I et II de notre Règle de Vie, aucune modification de rédaction n'y étant recommandée.